

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 10.02.00.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la demande : 17.08.01 Bulletin 01/33.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : ATELIERS VOLUME Société à responsabilité limitée — FR.

⑦2 Inventeur(s) : CHANTEUR JEAN FRANCOIS.

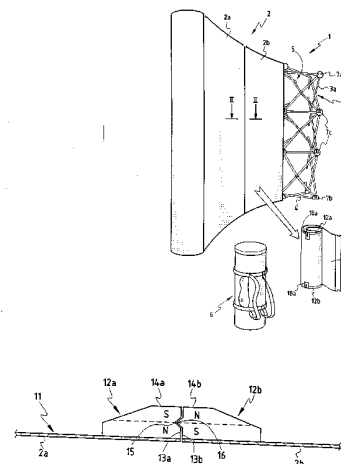
⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : CABINET BEAU DE LOMENIE.

⑤4 PRESENTOIR DE VISUELS.

⑤7 Ce présentoir comporte une armature (3) deployable reposant sur le sol et sur une face (5) de laquelle on dispose côte à côte des visuels (2a, 2b) accrochés à la partie supérieure de l'armature (3) et qui comportent, sur les bords latéraux arrière des bandes magnétiques souples (12a, 12b) destinées à coopérer avec des supports magnétiques ponctuels (7c, 7b).

Les bandes (12a, 12b) présentent sur leurs tranches (13a, 13b) des polarités opposées du côté du visuel et du côté arrière. Ces polarités sont en outre opposées sur les bandes adjacentes (12a, 12b) de deux visuels voisins (2a, 2b), les tranches (13a, 13b) de ces bandes comportant l'une une rainure (15) et l'autre une nervure (16) qui logent dans la rainure (15).



L'invention concerne un présentoir de visuels comportant une armature déployable reposant sur le sol et sur une face verticale de laquelle on peut disposer une pluralité de visuels, lesdits visuels comportant dans leur partie supérieure une plinthe susceptible d'être
5 accrochée sur l'armature, et, sur leurs bords latéraux arrière, des bandes magnétiques souples qui sont susceptibles de coopérer avec des supports verticaux aimantés solidaires de l'armature.

De tels présentoirs sont utilisés sur des stands d'exposition. Ils comportent en général une structure qui se déploie comme un
10 parapluie et que l'on peut transporter dans une valise à l'état replié.

Cette structure est réalisée au moyen de baguettes articulées sur des pièces de liaison. Par souci de légèreté, les baguettes au moins sont réalisées en carbone. Certaines pièces de liaison, notamment celles qui sont positionnées le long des bords des visuels, sont
15 équipées d'aimants permanents. Des barres aimantées sont disposées verticalement contre ces pièces de liaison. Chaque visuel comporte dans sa partie supérieure une plinthe qui est accrochée sur des picots prévus sur les pièces de liaison, situées en haut de la structure. Les bandes magnétiques souples se plaquent ensuite contre les barres
20 verticales.

Le montage d'un tel présentoir est donc aisé. Il en est de même du démontage.

La présence des barres verticales assure une position bord à bord de deux visuels adjacents.

25 Les barres verticales faisant partie du présentoir doivent également être transportées. Ces barres étant réalisées en un matériau magnétique sont relativement lourdes.

Le but de l'invention est de proposer un présentoir du type mentionné en introduction, qui soit plus léger et qui assure une liaison
30 bord à bord parfaite entre les différents visuels.

L'invention atteint son but par l'ensemble des dispositions suivantes :

a) les supports verticaux sont constitués par des supports magnétiques ponctuels alignés ;

b) les bandes magnétiques souples présentent des polarités opposées du côté de leur face interne liée au visuel correspondant et du côté de leur face externe ;

5 c) les bandes souples voisines de deux visuels adjacents présentent des polarités opposées respectivement sur leurs faces internes et sur leurs faces externes et comportent, sur leurs tranches en vis-à-vis, l'une une nervure et l'autre une rainure destinée à loger ladite nervure, afin d'assurer une liaison intime bord à bord de ces deux visuels entre les supports ponctuels.

10 D'autres avantages et caractéristiques de l'invention ressortiront à la lecture de la description suivante faite à titre d'exemple et en référence aux dessins annexés dans lesquels :

la figure 1 est une vue en perspective d'un présentoir conforme à l'invention ;

15 la figure 2 est une coupe horizontale à la jonction de deux visuels, selon la ligne II II de la figure 1, par un plan situé en dehors des pièces de jonction ;

la figure 3 montre le dispositif d'accrochage d'un visuel sur une pièce de jonction située dans la partie supérieure de l'armature ;

20 la figure 4 montre une pièce de jonction intermédiaire et les moyens prévus au dos du visuel pour coopérer avec cette pièce de jonction ;

la figure 5 est une coupe horizontale de deux visuels, selon un plan passant par une pièce de jonction intermédiaire ; et

25 la figure 6 montre une pièce de jonction située dans la partie inférieure de l'armature et les moyens prévus au dos du visuel pour coopérer avec cette pièce de jonction.

La figure 1 montre un présentoir 1 partiellement équipé de visuels 2a, 2b. Ce présentoir comporte une armature 3, qui est
30 déployable à la manière d'un parapluie et qui, à l'état déployé, comporte une base 4, en forme d'arc de cercle, qui repose sur le sol et une face avant 5 sur laquelle on peut disposer côte à côte une pluralité de visuels 2. Les visuels 2 peuvent être enroulés sur eux mêmes et disposés dans un sac 6 cylindrique pour leur transport. L'armature 3, à
35 l'état plié, peut loger dans une valise ou un sac prévu à cet effet.

L'armature 3 est constituée par des baguettes 3a en carbone, articulées sur des noeuds ou pièces de jonction. Dans l'exemple montré sur la figure 1, l'armature 3 présente, sur sa face avant 5, des pièces de jonction supérieures 7a dans sa partie haute, des pièces de jonction inférieures 7b dans sa partie basse, et des pièces de jonction intermédiaires 7c dans sa partie médiane. Les pièces de jonction sont réparties en rangées et colonnes et l'espacement entre deux colonnes est égal à la largeur d'un visuel 2. Les extrémités latérales de l'armature 3, ainsi que sa face arrière peuvent également supporter des visuels 2, si besoin est. Il suffit que la face arrière comporte également des pièces de jonction réparties en rangées et colonnes.

Chaque visuel 2 comporte une plinthe supérieure 8 semi-rigide qui présente latéralement des découpes 9 pour permettre l'accrochage de ce visuel sur des picots 10 solidaires d'une pièce de jonction supérieure 7a. Chaque pièce de jonction supérieure 7a comporte ainsi deux picots 10 alignés horizontalement, afin de permettre l'accrochage côte à côte de deux visuels adjacents 2a, 2b.

Chaque visuel 2 comporte en outre, latéralement sur sa face arrière 11, et le long de ses bords deux bandes magnétiques souples, référencées respectivement 12a pour la bande magnétique de droite et 12b pour la bande magnétique de gauche. La bande référencée 12a d'un visuel 2a est destinée à coopérer avec la bande adjacente 12b du visuel 2b voisin, ainsi que cela est montré sur la figure 2.

Les deux bandes magnétiques souples 12a et 12b ne sont pas identiques. La bande 12a est polarisée à la manière d'un fer à cheval et elle présente sur sa tranche 13a, un pôle Nord du côté de la face arrière 11 du visuel 2a, et un pôle Sud du côté de la face externe 14a de la bande 12a. La bande 12b est également polarisée à la manière d'un fer à cheval, mais elle présente, sur sa tranche 13b, un pôle Sud du côté de la face arrière 11 du visuel 2b et un pôle Nord du côté de la face externe 14b de la bande 12b.

Lorsque les tranches 13a et 13b des deux bandes 12a et 12b sont rapprochées l'une de l'autre, ces deux tranches se juxtaposent par suite des forces magnétiques. Pour parfaire cette jonction, l'une des tranches, par exemple la tranche 13a, présente une rainure longitudinale 15 et la tranche 14b présente une nervure longitudinale

16 qui vient loger dans la nervure 15 de la bande 12a. Les bandes 12a et 12b ont une épaisseur sensiblement égale à 3mm.

Les pièces de jonction intermédiaires 7c sont équipées d'aimants puissants 17a, tels que des aimants de la marque Neodym qui coopèrent avec des éléments magnétiques 18a disposés en regard sur la face arrière 11 du visuel 2, ainsi que cela est montré sur la figure 4. La pièce de jonction inférieure 7b est également équipée d'aimants puissants 17b qui coopèrent avec des éléments magnétiques 18b. Cette disposition permet d'avoir cinq points d'aimantation au niveau d'une pièce de jonction, à savoir :

- la coopération des bandes souples 12a et 12b,
- la coopération de chacune de ces bandes 12a, 12b avec les aimants 17a et 17b, et
- la coopération de chaque élément magnétique 18a, 18b avec les aimants 17a, 17b correspondants.

Grâce à l'invention, les barres magnétiques verticales actuellement utilisées sont remplacées par des supports ponctuels constitués par les pièces de jonction 7a, 7b et 7c.

D'autre part, les bords adjacents de deux visuels voisins sont intimement liés grâce à la présence de la rainure 15 et de la nervure 16, et aux polarités opposées sur les faces internes et les faces externes des deux bandes 12a et 12b.

Les éléments magnétiques 18a et 18b s'étendent de préférence à l'horizontale, afin de faciliter l'enroulement des visuels 2. Si besoin est, chaque visuel comporte en outre une plinthe inférieure 19 semi-rigide, afin de faciliter le déploiement à plat dudit visuel.

La mise en place du présentoir se comprend aisément. Après avoir correctement déployé l'armature 3, on accroche un premier visuel 2a sur deux picots 10 de deux pièces supérieures adjacentes 7a, et on laisse retomber ce visuel 2a qui se plaquera verticalement contre les pièces de liaison intermédiaires 7c et inférieures 7b correspondantes. On dispose ensuite de la même manière le visuel suivant 2b et on s'assure que le bord gauche de ce visuel 2b se plaque parfaitement contre le bord droit du visuel 2a et on continue ainsi avec les autres visuels.

Pour enlever les visuels, on commence par désolidariser le coin droit inférieur du visuel de droite, de la pièce de jonction inférieure 7b, puis on décolle ce visuel et on le décroche des picots 10. On procède ensuite de la même manière avec le visuel situé
5 immédiatement à gauche, et ainsi de suite avec les autres visuels, puis on replie l'armature 3.

REVENDEICATIONS

1. Présentoir de visuels comportant une armature (3) déployable reposant sur le sol et sur une face (5) verticale de laquelle on peut disposer côte à côte une pluralité de visuels (2a, 2b), lesdits visuels
5 comportant dans leur partie supérieure une plinthe (8) susceptible d'être accrochée sur l'armature (3), et, sur leurs bords latéraux arrière, des bandes magnétiques souples (12a, 12b) qui sont susceptibles de coopérer avec des supports verticaux aimantés solidaires de l'armature, caractérisé par le fait que les supports verticaux sont
10 constitués par des supports magnétiques ponctuels (7b, 7c) alignés, par le fait que les bandes magnétiques souples (12a, 12b) présentent, sur leurs tranches (13a, 13b) des polarités opposées du côté de leur face interne liée au visuel correspondant et du côté de leur face externe (14a, 14b), par le fait que les bandes souples (12a, 12b)
15 voisines de deux visuels adjacents (2a, 2b) présentent des polarités opposées respectivement sur leurs faces internes et sur leurs faces externes (14a, 14b) et comportent, sur leurs tranches (13a, 13b) en vis-à-vis, l'une une nervure (16) et l'autre une rainure (15) destinée à loger ladite nervure (16), afin d'assurer une liaison intime bord à bord
20 de ces deux visuels entre les supports ponctuels.
2. Présentoir selon la revendication 1, caractérisé par le fait que les supports magnétiques ponctuels sont des pièces de jonction de l'armature.
3. Présentoir selon l'une quelconque des revendications 1 ou 2,
25 caractérisé par le fait que l'épaisseur des bandes magnétiques souples (12a, 12b) est sensiblement égale à 3mm.

1/4

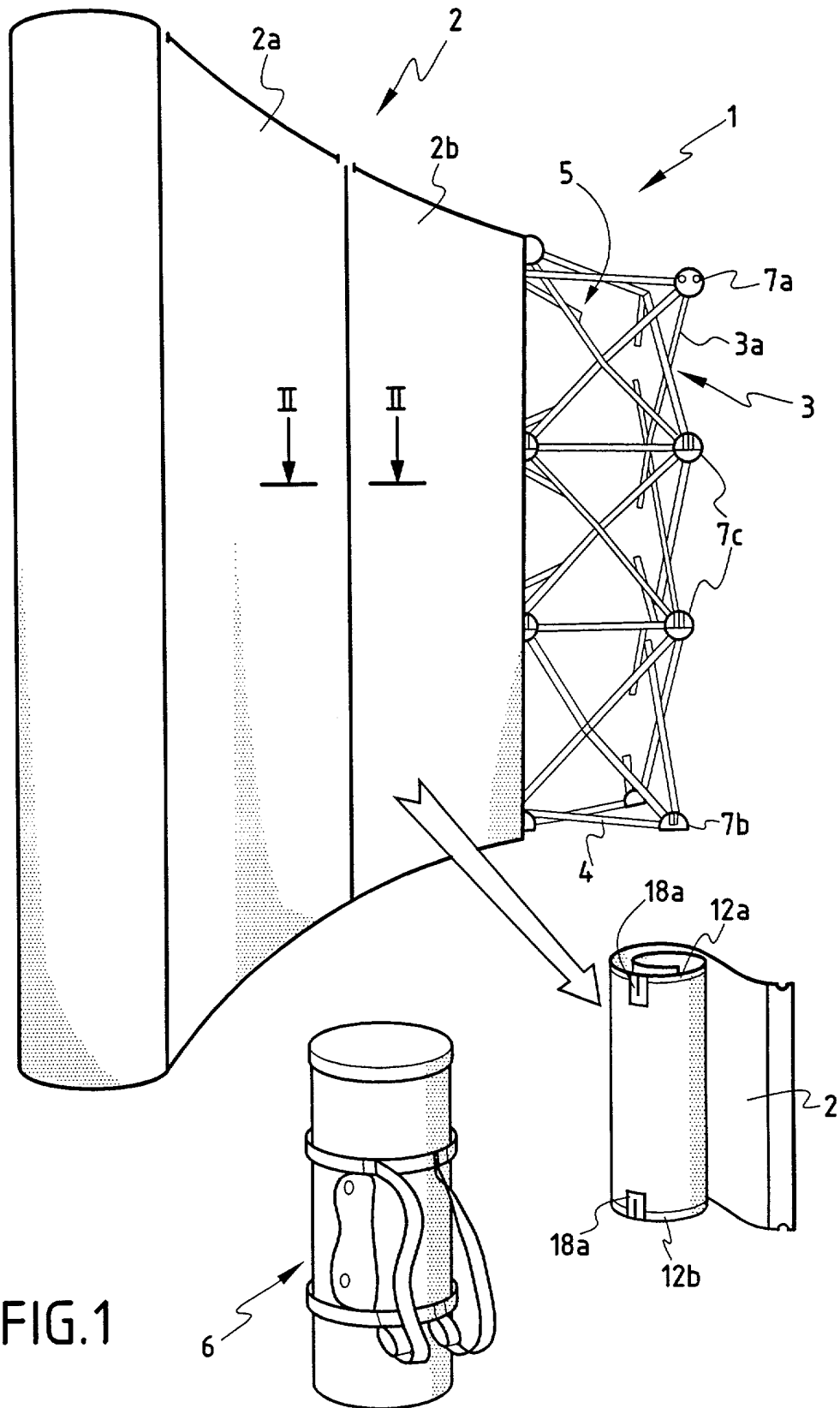


FIG.1

2/4

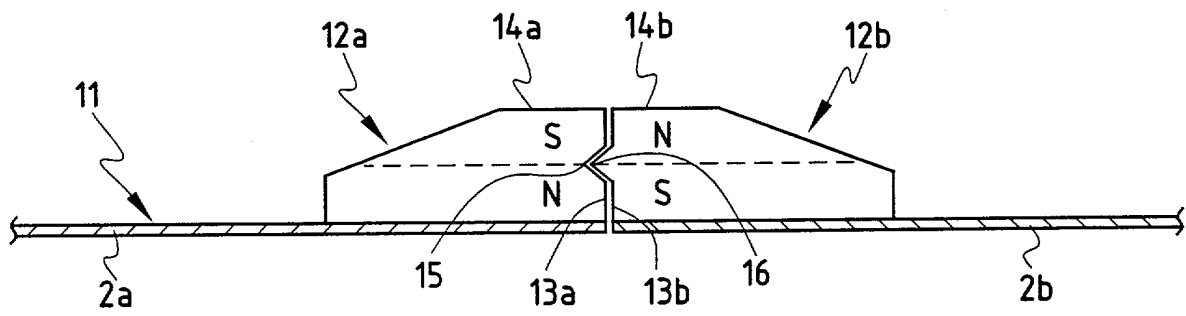


FIG. 2

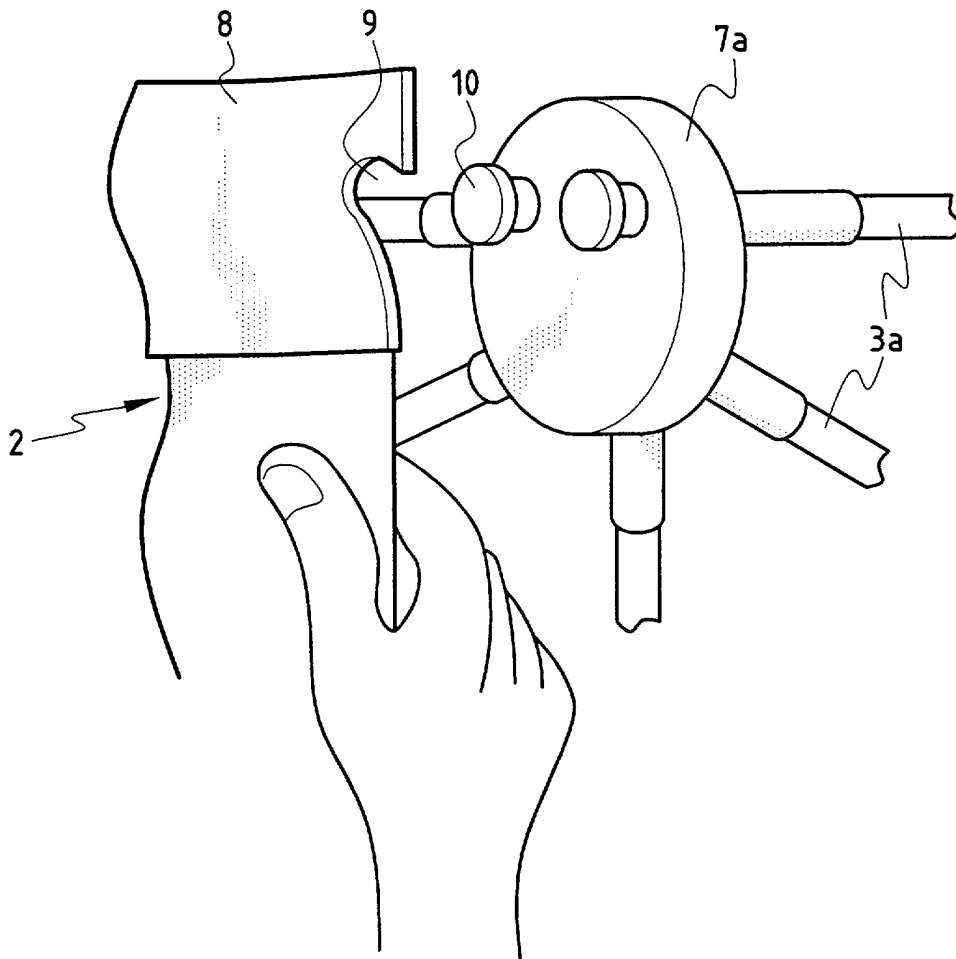
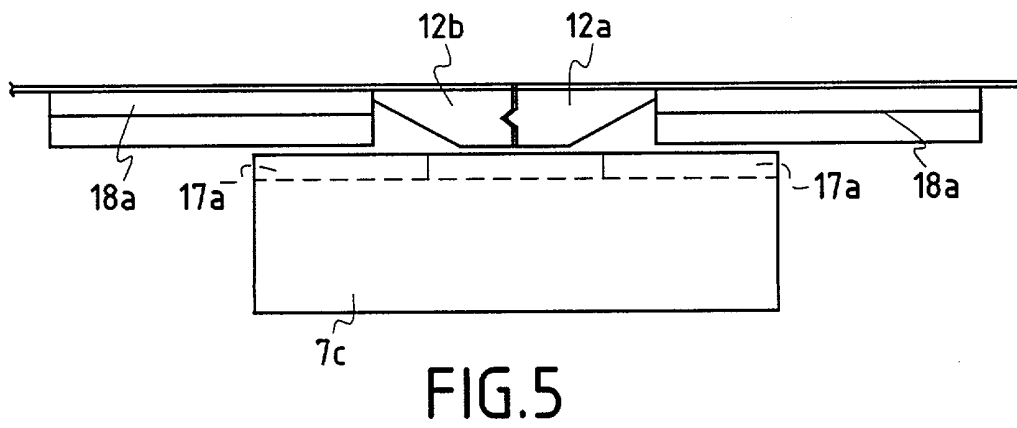
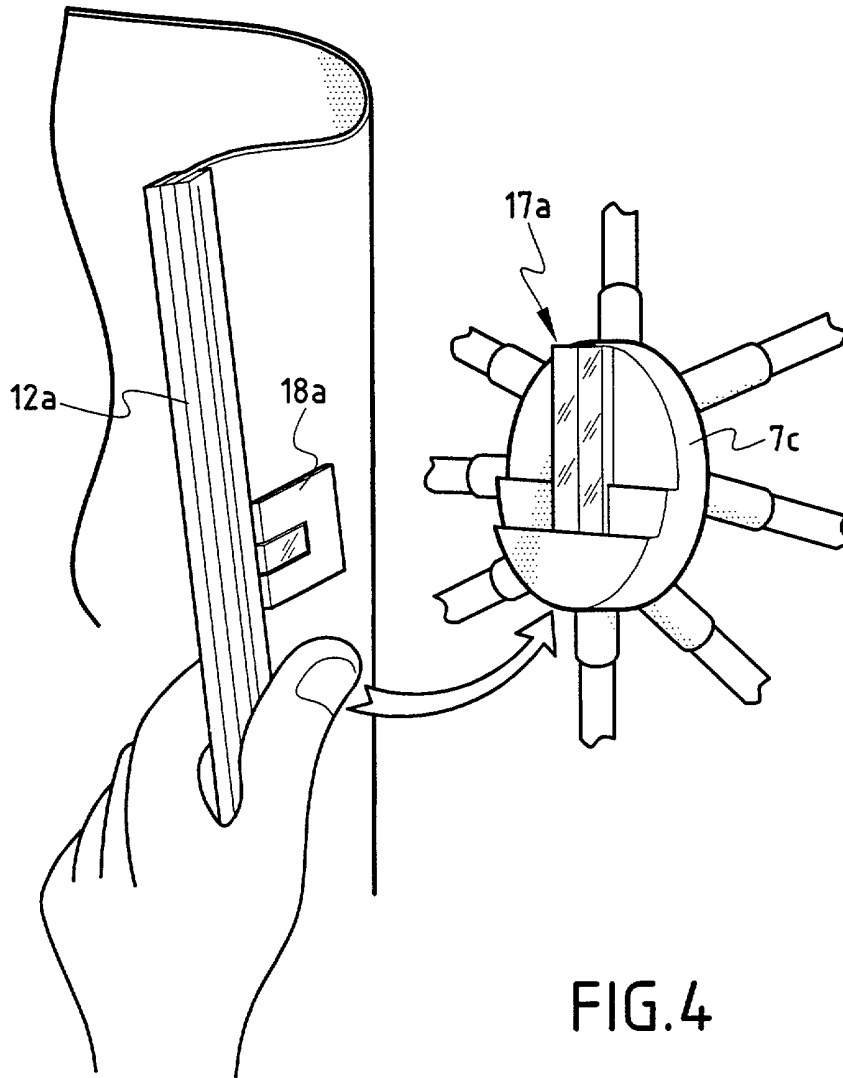


FIG. 3



4/4

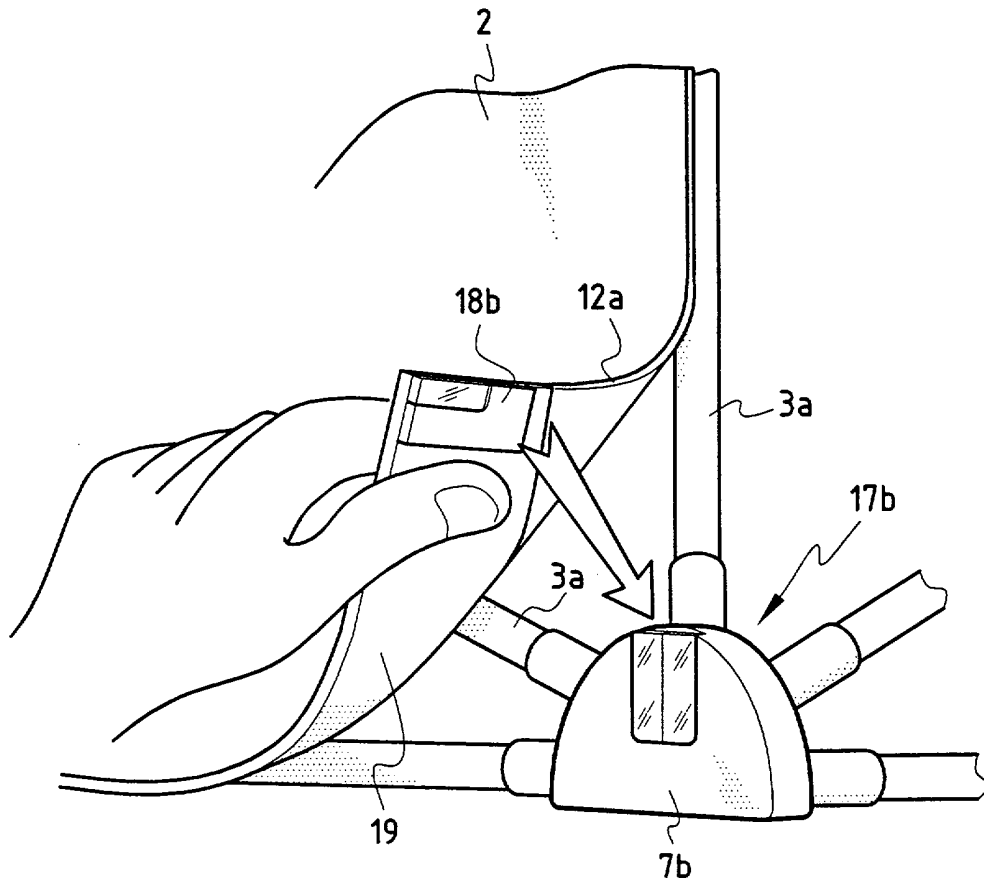


FIG. 6

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
A	US 4 658 560 A (BEAULIEU BRYAN J) 21 avril 1987 (1987-04-21) * le document en entier * ---	1-3	G09F7/18 G09F1/12 G09F5/00
A	US 5 501 051 A (HARLAN JEFFREY) 26 mars 1996 (1996-03-26) * colonne 5, ligne 44-50; figure 6A * ---	1-3	
A	FR 2 759 880 A (VOLUME ATEL) 28 août 1998 (1998-08-28) * page 2, ligne 30 - page 3, ligne 2; figure 1 * -----	1-3	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7)
			G09F
		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
		18 octobre 2000	Puhl, A
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			